

Mon entreprise n'est pas un abri fiscal, ne l'oubliez pas!

Dest. : Premier ministre, Justin Trudeau
Ministre des Finances, Bill Morneau

Mon/ma député(e) : _____

Télec. de la FCEI : 1 613 235- 4137

Exp. : _____
Nom

Signature

Nom de l'entreprise

Courriel (optionnel)



« Il faut savoir qu'un fort pourcentage de petites entreprises sont en fait un moyen, pour les Canadiens mieux nantis, de réduire leurs impôts... » [Trad.]

– Justin Trudeau, au cours d'une entrevue avec Peter Mansbridge sur les ondes de CBC le 8 septembre 2015

Votre gouvernement ne semble pas apprécier à sa juste valeur le rôle crucial que jouent les PME au Canada. Parmi les décisions et propositions suivantes, plusieurs causeront des torts considérables à mon entreprise :

- Abandon de la promesse de réduire le taux d'imposition des petites entreprises à 9 %.
- Augmentation des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) sur sept années consécutives à compter de 2019. Le Québec emboîtera-t-il le pas avec des augmentations au Régime des rentes du Québec (RRQ)?
- Augmentation des cotisations à l'AE de 3 % en 2018 pour le Canada. (Le taux pour le Québec reste à déterminer.)
- Augmentation du coût du carbone pendant cinq ans.
- NOUVEAU : Proposition de limiter le partage des revenus entre les membres d'une même famille qui participent à une entreprise.
- NOUVEAU : Proposition d'augmenter l'impôt sur les placements passifs détenus par mon entreprise.
- AUTRE : _____

La FCEI s'exprime en mon nom lorsqu'elle demande au gouvernement de prendre les mesures ci-dessous qui favorisent la croissance de mon entreprise :

- Rejeter la demande des universitaires et organisations qui représentent les grandes entreprises visant la suppression du taux d'imposition réduit pour les PME (10,5%), le faisant passer au taux des grandes entreprises, soit 15%.
- Abaisser le taux d'imposition des petites entreprises de 10,5 % à 9 %, comme vous l'aviez promis.
- Ne pas empêcher des entreprises légitimes de profiter du taux d'imposition des petites entreprises, comme c'est le cas actuellement au Québec pour les très petites entreprises.
- Renoncer à votre proposition de limiter le partage du revenu entre les membres d'une même famille qui participent à une entreprise.
- Renoncer à votre proposition de restreindre les placements passifs détenus dans une entreprise.

Le taux d'imposition fédéral des petites entreprises est essentiel pour mon entreprise, car il me permet d'y réinvestir les économies réalisées.

Revenus d'entreprise imposables	Taux d'imposition actuel : 10,5 %	Taux d'imposition général : 15 %	Augmentation (en \$)
50 000 \$	5 250 \$	7 500 \$	2 250 \$
100 000 \$	10 500 \$	15 000 \$	4 500 \$
300 000 \$	31 500 \$	45 000 \$	13 500 \$

* Les montants indiqués dans ce tableau sont le résultat de calculs simplifiés fondés sur les conséquences estimatives de l'élimination du taux d'imposition des petites entreprises. Aucun autre facteur n'est pris en compte dans ces calculs.

Votre gouvernement a annoncé dans son budget son intention de revoir plusieurs mesures importantes concernant les PME qui, d'après lui, « réduisent de façon inappropriée les taux d'imposition de particuliers qui gagnent un revenu élevé » (Budget fédéral 2017, p. 232).

- Partage des revenus entre les membres d'une même famille qui participent à une entreprise
- Détenir un portefeuille de placements passifs dans une société privée
- Convertir le revenu régulier d'une société privée en gains en capital

DISCOURS : *Le gouvernement affirme que ces mesures sont ciblées et qu'elles ne visent que le petit nombre de gens qui abusent du système. Il considère injuste qu'à revenu égal un employeur paie moins d'impôt qu'un employé.*

RÉALITÉ : *Selon les experts, ces changements pourraient en fait avoir des répercussions sur un grand nombre d'entreprises dans tous les secteurs (entreprises familiales, exploitations agricoles, professionnels, etc.). Ils pourraient se traduire par une augmentation considérable et injuste des impôts, de nouvelles exigences en matière de conformité et des répercussions néfastes inattendues.*

Économie 101 :

L'importance d'un traitement fiscal équitable pour les entreprises

Un taux d'imposition réduit pour les petites entreprises témoigne de la reconnaissance du risque qu'assument les entrepreneurs. Mes employés ne donnent pas leur maison en garantie.

Il me faut des bénéfices non répartis pour faire croître mon entreprise lorsque les affaires vont bien, et pour en soutenir la croissance et la protéger lorsque les affaires vont mal.

En deçà du maximum de la rémunération assurable (MRA), je cotise à l'AE 1,40 \$ pour chaque dollar cotisé par mes employés. Le montant de mes cotisations à l'AE augmente. Personnellement, je n'ai pas droit aux prestations d'AE.

Je cotise au RPC à hauteur de 4,95 % du maximum des gains admissibles (MGA) pour ma masse salariale totale. Le montant de mes cotisations au RPC augmente. Reste à voir si le Québec suit le reste du Canada dans ce sens.

Contactez-nous.

Nous sommes là pour vous.



1 888 234-2232



fcei@fcei.ca



/FCEI



@FCEI

FCEI.ca